

n'y a pas de tels pays, mais le seul pays qui ait adopté une politique de libre-échange, c'est-à-dire de libre importation — car libre-échange signifie achats libres et ventes libres — ce pays, dis-je, est le seul qui n'ait pas bénéficié d'une manière sensible de cette grande période de prospérité dont ces honorables députés parlaient en termes si chaleureux, il n'y a pas longtemps.

Non seulement ils nous demandent d'adopter une politique contraire à celle qui a été si profitable à la France, à l'Autriche, à l'Allemagne, à l'Italie, à la Russie et aux États-Unis, mais ils veulent que nous adoptions une politique qui, dans le cas de l'Angleterre, a eu pour résultat de mettre ce pays dans une position désavantageuse à l'égard des autres pays, pendant les quelques dernières années.

Pour dire cela, je m'appuie sur l'autorité de M. Gladstone et M. Childers, les chanceliers de l'Échiquier en Angleterre. A l'époque où le ministre des finances du Canada était en position de déclarer d'énormes surplus, ces messieurs, qui étaient chargés de l'administration des finances de l'Angleterre, étaient obligés d'admettre que les finances de ce pays étaient dans des conditions déplorables et que son commerce et ses industries subissaient une dépression.

Maintenant, pour revenir à la question des laines, j'ai compris d'après les explications du ministre des douanes, qu'il avait l'intention de protéger le cultivateur canadien, sous ce rapport. J'ai compris que le ministre des finances lui-même était sous l'impression que le tarif était dans ce sens. Il y a une certaine ambiguïté dans la rédaction de cet article du tarif, et je suis certain que l'honorable ministre verra à ce que cette ambiguïté disparaisse à l'avenir et à ce que les cultivateurs reçoivent la protection qui leur est due.

Je dois dire aussi qu'un gouvernement ne peut pas tout savoir et si ces questions ne lui sont pas signalées par les cultivateurs qui sont dans la Chambre, comme moi et d'autres, je crois que c'est sur nous que tombe le blâme. J'admets que s'il y a eu dans le tarif, depuis quelques années, une erreur de cette nature, et si nous, les cultivateurs de cette Chambre, n'avons pas attiré l'attention de l'honorable ministre sur ce point, c'est nous qui sommes à blâmer.

Je suis heureux que cette question ait été soulevée et qu'une discussion ait eu lieu, car, bien qu'à l'époque où ce tarif a été fait, il eût été absurde d'imposer un droit protecteur sur les laines de qualités supérieures, qui n'étaient pas produites dans le pays; maintenant que nous avons commencé à en produire, je crois qu'il serait bon de les protéger.

Quant à la question de la laine de chiffon, je crois que c'est une question très difficile; mais en somme je préférerais voir le tarif amendé sous ce rapport, et le cultivateur protégé. Je crois que la question se résume à ceci: Vont-ils mieux produire une couverture à bon marché avec de la laine de chiffon, ou faire payer plus cher au consommateur pour une couverture sans laine de chiffon. Je crois qu'il y a une certaine classe de consommateurs qu'il faut prendre en considération dans tout ceci, et s'il était possible de leur procurer des couvertures à très bas prix sans faire de tort aux autres, il serait très désirable de le faire. Mais c'est ici où réside la difficulté: si on permet de faire usage de cette laine de chiffon dans une certaine classe de marchandises, et d'être importée dans le pays, on s'en servira probablement dans d'autres classes de marchandises, et il sera très difficile de prévenir la fraude aux dépens du consommateur.

Ainsi, pour ce qui concerne la laine de chiffon, parlant en ma qualité de cultivateur, j'aimerais à voir l'honorable ministre des finances faire un changement au tarif sur ce rapport. Quant à la question de savoir si la politique nationale a été profitable au pays, d'après ce que j'ai vu et d'après ce que je connais, je suis convaincu qu'elle a été d'un avantage incalculable pour les cultivateurs du pays.

M. FOSTER: Puisque nous sommes revenus sur la question des laines, il y a un point sur lequel je désire attirer l'attention de la Chambre et aussi du député de Huron-Sud

(sir Richard Cartwright). C'est un genre de raisonnement qu'il semble affectionner, mais qui n'est pas très concluant. L'honorable député de Huron-Sud dit: Qu'a fait notre politique pour la laine? Puis il prouve à sa propre satisfaction, sans doute, que notre politique n'a rien fait; et voici quelle est sa preuve: En 1874 on a importé 3,756,556 livres de laines; en 1878 on en a importé 6,230,084 livres—cela se passait lorsqu'il n'y avait pas de politique nationale. Voyez quelle augmentation; mais en 1884 on n'en a importé que 6,182,000 livres, contre 6,230,084 en 1878. Voyez la diminution. Voilà ce que notre politique a produit.

S'il nous fallait accepter comme une manière concluante de raisonner ce système qui consiste à prendre deux années détachées, les comparer ensemble et en tirer des conclusions qu'il nous faudrait accepter comme vraies, nous serions presque toujours à côté de la vérité.

Supposons pour un instant que j'adopte la même méthode de raisonnement. Supposons que j'eus été dans cette Chambre en 1877, et que j'eus dit à mon honorable ami: Voyez ce qu'a fait notre politique pour la laine. En 1875, on a importé 7,947,879 livres de laine; mais en 1877 on n'en a importé que 4,680,835 livres, une diminution de près de 3,500,000. Voyez ce que fait notre politique pour la laine.

Maintenant voici sur quoi je veux attirer l'attention de la Chambre: Si l'honorable député avait voulu présenter à la Chambre un tableau équitable, il aurait dit ceci: La moyenne de la laine importée de 1874 à 1878 inclusivement a été de 5,232,928 livres, et la moyenne de 1879 à 1884 a été de 7,753,211 livres; cela fait 2,520,283 de plus par moyenne pour chaque année pendant la dernière période. Je ne dis pas si oui ou non nous devons conclure de là que notre politique a été avantageuse ou non; je fais seulement remarquer que le raisonnement de l'honorable député n'est pas du tout concluant, et d'après les chiffres qu'il a cités nous ne pouvons pas arriver à la conclusion que notre politique n'a pas été favorable.

M. BOWELL: Je désire répondre à deux ou trois remarques faites par l'honorable député de Carleton (M. Irvine). Je suis bien peiné si j'ai mal interprété les paroles de l'honorable député. Quant à savoir si ces paroles méritent ou non d'être citées, je le laisse à lui d'en décider. Ce qu'il a dit, c'est que dans une occasion précédente il avait attiré l'attention de la Chambre sur le fait qu'une forte proportion de certaines marchandises importées dans ce pays, venait des États-Unis et entrait en contrebande.

Je n'ai aucune intention de mal représenter ce qu'il a dit, et afin qu'il n'y ait pas d'erreur au sujet de ce qu'il a dit, je vais citer un court extrait d'un discours qu'il a prononcé en 1882, lorsqu'il a décrit longuement les griefs de son comté et de sa province. Il discutait la question du coton et autres marchandises importées dans le pays, et en réponse au ministre des finances, il dit:

Je demeure à quatre milles de la frontière américaine et je suis aussi en état de connaître les prix de détail des marchandises que qui que ce soit au Canada. On nous dit que nos cotonnades sont à aussi bas prix que sur les marchés américains; mais je dis qu'il se consomme plus de coton américain que de coton canadien, et une grande partie du coton américain est entrée en contrebande dans le comté de Carleton, et je ne crains pas que cette déclaration parvienne aux oreilles de mes constituants.

Je ne désire pas ajouter un seul mot à ces paroles. L'honorable député ayant attiré l'attention du gouvernement sur ce fait, en ma qualité d'administrateur d'un département qui est supposé s'enquérir de ces questions, j'ai accepté la déclaration de l'honorable député que la plus grande partie des cotonnades consommées dans le comté de Carleton a été introduite en contrebande des États-Unis.

M. BLAKE: Une grande partie.

M. BOWELL: Une grande partie de ce qui est consommé est introduit dans le comté en contrebande. Je suis toujours heureux de recevoir des informations, surtout publiquement, des honorables députés de l'autre côté, qu'une